

Un non à la version actuelle de l'accord-cadre entre la Suisse et l'UE est un oui à une Europe sociale, à la libre circulation des personnes et à des droits forts pour l'ensemble des salarié-e-s !

1. La liberté, l'égalité et la sécurité sociale dépendent les unes des autres. C'est pourquoi le principe d' « un salaire égal pour un travail égal au même endroit » doit être respecté. La libre circulation des personnes avec l'UE est indissociable de solides mesures d'accompagnement. Ensemble, elles représentent un grand progrès social pour la Suisse.

2. Des principes tels que le « salaire égal » ne valent que s'ils sont appliqués dans la pratique. Il existe à cet égard de grandes lacunes au niveau européen. La faible directive d'exécution de l'UE sur la mise en œuvre du principe d'égalité salariale est régulièrement interprétée en défaveur des salarié-e-s par la Cour de justice de l'UE.

3. Chaque pays doit veiller à ce que le principe d'égalité salariale soit appliqué en fonction de sa situation particulière. En Suisse, il existe pour cela les mesures d'accompagnement. Bien qu'elles ne soient pas parfaites, la Confédération européenne des syndicats les considère comme exemplaires. De bonnes conventions collectives de travail, davantage de salaires minimums obligatoires et des contrôles dans 45 000 entreprises chaque année déploient leurs effets : près d'un quart des entreprises contrôlées doivent corriger des salaires trop bas. Les mesures d'accompagnement ont donc permis de restreindre le dumping salarial et d'éviter un effondrement des bas salaires.

4. Les entreprises détachées et les indépendant-e-s doivent également être suffisamment contrôlés. Les salarié-e-s engagés pour des missions de courte durée dans des branches à risque sont particulièrement vulnérables, car il arrive souvent qu'ils ne soient pas rémunérés aux tarifs suisses. Les entreprises indigènes et étrangères pratiquant le dumping salarial en profitent, les employeurs honnêtes sont désavantagés. Sans mesures d'accompagnement efficaces, toute la structure des salaires serait remise en cause, avec des conséquences imprévisibles pour l'ensemble des salarié-e-s en Suisse.

5. Pour la Commission européenne également, il était clair jusqu'à présent que le niveau des salaires élevé en Suisse devait faire l'objet d'une protection particulière. Cependant, l'accord-cadre dans sa forme actuelle donne avant tout la priorité à « l'accès au marché » et aux intérêts des entreprises employant de la main d'œuvre détachée. Concrètement, cela signifie que :

- ... le nombre de contrôles risque d'être massivement réduit, en particulier pour ce qui est du détachement et de l'indépendance fictive ;
- ... la réduction du délai d'annonce rendra les contrôles plus difficiles ;
- ... les cautions, et avec elles la possibilité de prononcer des amendes dissuasives, ne seront plus autorisées pour la plupart des entreprises en infraction ;
- ... les interdictions d'offrir des prestations en Suisse ainsi que les sanctions prononcées par les organes de contrôle paritaires seront limitées.

6. A l'avenir, le catalogue de mesures de la directive d'exécution de l'UE déterminerait quelles mesures d'accompagnement pourraient être édictées par la Suisse ou non. Dès lors, il ne serait plus possible d'introduire de nouvelles mesures de protection, quand bien même la sous-enchère salariale s'aggraverait. Les différends d'interprétation seraient tranchés par la Cour européenne de justice ou tout du moins en référence à cette dernière. C'est donc l'ensemble du système éprouvé de contrats et de contrôles par les partenaires sociaux qui serait remis en question.

7. Enfin, l'accord prévoit un « régime d'aides d'État » qui prendrait le pas sur les décisions démocratiques dans le cadre de futurs accords bilatéraux. Il pourrait imposer des

privatisations dans le service public ou affaiblir des institutions paritaires ou tripartites dans le domaine de la formation professionnelle ou de la protection de la santé.

L'ouverture du marché du travail européen ne doit pas donner libre cours aux entreprises d'exploiter la main d'œuvre provenant des pays à faibles salaires et de baisser les salaires. Des droits forts et égaux pour les salarié-e-s sont à même de contrecarrer cela. Ceux qui ne le prennent pas en compte font le terreau de la xénophobie, de la discrimination et du nationalisme. Des pays comme la Grande-Bretagne et l'Allemagne en font aujourd'hui l'amère expérience. Nous n'en voulons pas. Nous sommes en faveur d'une protection forte des salaires et des conditions de travail, et contre toute discrimination, afin de préserver la libre circulation des personnes. La campagne qui se prépare contre l'initiative de l'UDC sur la suppression de la libre circulation des personnes, qui met en jeu l'ensemble des relations avec l'UE, ne pourra pas être gagnée si la protection des salaires en Suisse est affaiblie au travers de l'UE.

Pour ces raisons, les soussigné-e-s rejettent le projet d'accord-cadre institutionnel entre la Suisse et l'UE dans sa forme actuelle. Il doit être renégo-cié.

Premiers signataires:

Alexandre Afonso, Assistant Professor, Institute of Public Administration, Leiden University, **Ingrid Artus**, Professorin Friedrich Alexander Universität, Erlangen-Nürnberg, **Michel Béguelin**, ancien conseiller aux Etats, **Elodie Béthoux**, Maîtresse de conférences en sociologie, Ecole normale supérieure Paris-Saclay, **Franco Cavalli**, Onkologe; **Michel Charrat**, Präsident Groupement transfrontalier européen; **Rudy De Leuw**, Generalsekretär Europäischer Gewerkschaftsbund; **Claude Didry**, Soziologe, directeur de recherche au CNRS, Ecole normale supérieure, Paris, **Roland Erne**, Professor, Jean Monnet Chair of European Integration and Employment Relations, University College Dublin ; **Romain Felli**, Historiker, Chargé de cours, Université de Genève ; **Rosita Fibbi**, Soziologin; **David Gallusser**, Universität Basel; **Corinne Gobin**, Maître de recherches FNRS, Université libre de Bruxelles, **Richard Hyman**, Emeritus Professor of Industrial Relations, London School of Economics, **Stefan Keller**, Historiker und Journalist; **Steffen Lehndorff**, Arbeitsmarktforscher, Institut Arbeit und Qualifikation, Universität Duisburg-Essen, **Nathan Lillie**, Professor of Social Policy, University of Jyväskylä, Finland, **Christian Marazzi**, Ökonome; **Guglielmo Meardi**, Professor of Industrial Relations and Director of the Industrial Relations Research Unit, University of Warwick, **Oliver Nachtwey**, Soziologieprofessor Uni Basel; **Peter Niggli**, Entwicklungsexperte; **Daniel Oesch**, Soziologe Uni Lausanne; **Susanne Pernicka**, Soziologieprofessorin, Universität Linz; **Franz Schultheis**, Universität Friedrichshafen; **Line Rennwald**, Université de Genève; **Florian Rödl**, Professor für Bürgerliches Recht, Arbeits- und Sozialrecht, Freie Universität Berlin, **Devi Sacchetto**, Professore di Sociologia, Università degli Studi di Padova, **Dr. Wolfgang Schroeder**, Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung, Demokratie und Demokratisierung, Professor Universität Kassel, **Sabina Stan**, Assistant Professor of Sociology and Social Anthropology, Dublin City University, **Jean-Pierre Tabin**, Lausanne; **Nelly Valsangiacomo**, Geschichtspräsidentin Uni Lausanne, **Miranda Ulens**, Generalsekretärin Belgischer Gewerkschaftsbund, Nicolas Verdan, Schriftsteller, **Luca Visentini**, Generalsekretär Europäischer Gewerkschaftsbund

Délégué-e-s du personnel, militant-e-s syndicaux, -ales

Hans Bänziger, Peko-Mitglied Huber & Suhner AG, **Frank Behrendt**, Peko-Mitglied Wander AG, **Christian Berlemont**, Délégué Coop, **Mario Bertana**, Präsident Delegiertenversammlung Unia, **Nino Bonansegna-Bürki**, Peko-Präsident Mondelez SA, **Benoît Constatin**, Vertrauensmann Unia Constellium SA, **Gilbert D'Alessandro**, Bus-Chauffeur, Eric Durcrey, Président groupe construction Unia Fribourg, **Heidi Frei**, Vize-Präsidentin Branchengruppe MEM Unia, ABB Schweiz AG, **Gregoire Maillard**, Comité syndical, Nestlé Waters SA, **Fatima Marconi**, Peko-Mitglied Cilag AG, **Simon Schulz**, Präsident Unia-Branchengruppe Brauerei, Heineken AG, **Hans-Ruedi Schürch**, Lokführer, **Nino Stuber**, Peko-Präsident Stadler Rail Group, **Goran Trujic**, Präsident Personalvertretung GAV Novartis Stein

(à compter du 5 mars)